



Avec la participation de la



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Fondation Médéric Alzheimer, en partenariat avec la CNSA, publie la 1^{ère} enquête nationale consacrée aux gestionnaires de cas, exerçant dans les dispositifs MAIA

Paris, le 12 mai 2016 - La Fondation Médéric Alzheimer, en partenariat avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), a mené la 1^{ère} enquête nationale auprès des 700 gestionnaires de cas, ayant reçu une formation spécifique et exerçant dans les dispositifs MAIA (Méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soin dans le champ de l'autonomie). 80 % d'entre eux y ont participé, soit un taux de réponse très important.

La gestion de cas est une fonction récente créée dans le cadre du Plan Alzheimer 2008-2012. Les gestionnaires de cas ont pour mission d'organiser l'accompagnement à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie qui cumulent des difficultés en matière de besoins de soins et d'aides, en leur apportant des solutions « sur mesure ».

Qui sont ces professionnels ? Comment remplissent-ils leurs missions ? Quelles sont les difficultés auxquelles ils sont confrontés ? Comment évaluer l'impact de leur action ? Ce sont autant de questions auxquelles cette enquête permet de répondre.

Le rôle du gestionnaire de cas vu par eux-mêmes.

- Ce qui distingue la gestion de cas des autres formes traditionnelles de l'accompagnement à domicile est :
 - la relation privilégiée qu'entretient le gestionnaire de cas avec la personne suivie. Elle s'inscrit dans la durée,
 - la prise en compte de tous les aspects de la vie de la personne,
 - un temps spécifiquement dédié à la coordination intensive.
- Pour 48 % des gestionnaires de cas, la principale valeur ajoutée de leur mission est l'amélioration globale de la qualité de vie procurée aux personnes accompagnées.

Quelques chiffres clés

Les gestionnaires de cas, des profils multiples

- 93 % des gestionnaires de cas sont des femmes ;
- Leur âge moyen est de 37,6 ans ;
- 48 % ont plus de 2 ans d'ancienneté dans la fonction ;
- 52 % des gestionnaires de cas ont une formation initiale issue du champ social, et 48 % du champ sanitaire ;
- 72 % ont le diplôme interuniversitaire de gestion de cas ou sont en formation ;

Ils exercent sur des territoires étendus

- 55 % des gestionnaires de cas travaillent dans un territoire à prédominance rurale ;
- 68 % ont un périmètre d'intervention supérieur à 35 km ;

Ils évaluent la situation des personnes et définissent un plan d'aide et de soins individualisé

- 57 % de leur temps de travail est consacré au travail de terrain ;
- 90 % des gestionnaires effectuent des visites au domicile des personnes, ont des contacts téléphoniques ou par mail avec les personnes ou leurs proches ;

Ils doivent faire face à des difficultés avec les personnes suivies, leurs familles et les professionnels et services partenaires

- 78 % sont souvent confrontés au déni des personnes suivies ;
- 71 % à l'isolement social et familial de la personne ;
- 61 % au refus des aides proposées ;
- 85 % rencontrent souvent des situations d'épuisement des familles des personnes suivies ;

Ils expriment des besoins de reconnaissance professionnelle et de formation

- 72 % souhaitent une meilleure intégration des services ;
- 75 % une reconnaissance de l'identité professionnelle de la gestion de cas ;
- 75 % des outils de travail mieux adaptés et harmonisés ;
- 66 % une formation aux maladies psychiatriques ;
- 62 % une formation au cadre juridique.

LA LETTRE DE L'OBSERVATOIRE

DES DISPOSITIFS DE PRISE EN CHARGE ET D'ACCOMPAGNEMENT DE LA MALADIE D'ALZHEIMER

Pour la recevoir gratuitement, inscrivez-vous sur notre site Internet : <http://www.fondation-mederic-alzheimer.org/Informez-vous/La-Lettre-de-l-Observatoire/Numero-en-cours>

Contacts : Marie-Antoinette CASTEL-TALLET, castel-tallet@med-alz.org Tél. : 01 56 79 18 23

Contact presse CNSA : Aurore Anotin, aurore.anotin@cnsa.fr Tél. : 01 53 91 21 75

www.cnsa.fr – rubrique Actualités